MAI 2014

La Gazette des Pilles

Le mot du maire

Bonjour à toutes et tous,

Nouveau mandat, nouvelle équipe, nouveau journal, nouvelle façon d'aborder les projets !

Dans un premier temps, notre priorité va à la réalisation du chantier d'assainissement avec le minimum de désagréments possibles pour tous.

Mais nous n'oublions pas le stationnement, le ralentissement de la circulation, les aménagements de voirie qui sont des projets indissociables pour le bien vivre aux Pilles. La réflexion doit se faire sur le village dans sa globalité, pas uniquement sur son quartier ou sa rue : nous engagerons dès que possible une réflexion collective à l'occasion d'une réunion de village pour en discuter tous ensemble sur la base des données précises (plans, devis, etc.) que nous sommes en train de rassembler.

Tout ne se fait pas en un jour mais nous devons chercher à nous fédérer autour d'un mode de fonctionnement où la participation de tous est souhaitée : tout projet débute par une phase de discussions (peut-être autour d'une collation) puis une phase d'élaboration sur papier. Il faut ensuite estimer son coût et sa faisabilité avec les différents services de l'État.

N'oublions pas que notre budget étant limité, tout projet d'envergure doit passer par des aides qui ne dépassent jamais 80 % du coût, les 20 % restants à la charge de la commune.

Nous avons présenté un contrat communal sur la base d'une grande collégialité de l'équipe municipale. Vous trouverez dans cette *Gazette* la liste des compétences des membres du conseil, mais chacun peut relayer les infos, les interrogations, les inquiétudes. Quant à moi, vous pouvez me rencontrer pour toute question (en privilégiant les lundis, mardis et mercredis) : j'essaierai d'y répondre ou de vous orienter vers la personne ou le service compétent.

Au nom de l'équipe municipale,

André Balandreau

Réunion de village le samedi 7 juin à 10 h

Elle sera centrée sur les questions de voirie, et notamment :
- la numérotation et nomination des rues,
- le projet de ralentissement de l'accès Ouest et la sécurité,
- l'aménagement des rues (stationnement, espaces de convivialité, fleurs, etc.).

Comité des fêtes

Venez partager vos idées pour relancer la dynamique des fêtes et rencontres aux Pilles, et préparer les prochaines. On se retrouve **vendredi 9 mai à 18 h 30** dans la salle des Pilanthropes (cour de l'ancienne école).

Numéro 0

Ce journal prend le nom de gazette pour signifier la volonté de rendre compte de la vie du village dans toutes ses dimensions.

Ce premier numéro est le numéro 0 car nous l'avons réalisé dans l'urgence de vous informer sur les travaux d'assainissement. Les prochains numéros seront réalisés par une commission dont la première réunion aura lieu le **mardi 17 juin à 18 h 30** en mairie.

L'équipe municipale

La mairie et les associations

A l'initiative de l'équipe municipale, une réunion a eu lieu le 14 avril avec les représentants des associations pilloises et l'Association d'animation du Haut-Nyonsais basée à Curnier.

Il en ressort un besoin de lien, de contact entre associations mais aussi vers l'extérieur, vers les habitants de la commune. Ce journal leur est ouvert et bientôt le site internet www.lespilles.fr.

Le souci de l'équipe municipale est de soutenir les associations pour favoriser les rencontres entre les habitants et entre les générations pour consolider le vivre ensemble dans le village.

Une date a ainsi été retenue le 20 septembre pour une rencontre intergénérationnelle à l'occasion des journées du patrimoine. Le Cigalou et Les Pilanthropes en assureraient la logistique. Sont prévus une visite guidée de l'église le matin, un repas convivial à midi et des animations l'après-midi.

J'avais par ailleurs rendu visite, munie d'oreillettes pour le goûter, à nos anciens le 3 avril et ai partagé quelques parties de ramis chinois (!) et même appris à jouer à la belote, ce qui a ménagé de grands moments de fou-rire ! Le Cigalou compte près de 80 adhérents (certains viennent même de Vaison !) très attachés à notre village. L'association organise peu de sorties vu le grand âge de certains mais préfère se réunir autour d'un bon repas : soupe d'épeautre, ragoût mariné à la bière... J'ai passé un super moment en leur compagnie ! J'ai promis de retourner m'entraîner à la belote le mois prochain...

Marylène Delmarre

La communauté de communes

Les 20 communes du Val d'Eygues (15 000 habitants) sont regroupées en une Communauté de communes et lui ont délégué certaines compétences qui se gèrent mieux dans une telle collectivité. On en trouve le détail sur le site www.cc-valdeygues.fr.

On peut également lire en ligne le journal distribué dans les boites aux lettres (onglets services pratiques / la lettre du Val d'Eygues).

Le conseil municipal va désigner lors de sa prochaine réunion ses délégués aux huit commissions de travail dont les présidents viennent d'être nommés.

Le maire des Pilles (ou son adjoint délégué) font partie du conseil communautaire, qui gère et prend les décisions.

Les taux des taxes locales qui financent la communauté de communes restent inchangés pour ne pas alourdir la pression fiscale, de même que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui n'a pas augmenté depuis 2005.

SIVOS de Jarrige

Les délégués au comité syndical du SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire, qui gère la cantine-garderie et les bâtiments du groupe scolaire intercommunal Aubres-Les Pilles) ont élu leur bureau le 23 avril en respectant le principe de l'équilibre et de l'alternance entre les deux villages :

- Président : André Balandreau, maire des Pilles
- Vice-président : Eric Richard, maire d'Aubres
- Autres membres : Renaud Ferrier, 2e adjoint d'Aubres, et Olivier Barlet, 2e adjoint des Pilles

Au planning des attentions à venir du comité, on note notamment :

- la fuite de la toiture dont la réparation doit être finalisée en période de vacances et pour laquelle les experts des assurances doivent être sans cesse relancés ;
- la nouvelle cour côté Sud : un triangle bien exposé laissé libre par les HLM. Aubres propose de le rétrocéder pour l'école, en échange de la cour côté nord (goudronnée) ;
- la nomination du groupe scolaire : un accord avait été trouvé sur « Nelson Mandela, SIVOS de Jarrige, Aubres-Les Pilles ». Une plaque a été réalisée à poser lors d'une cérémonie officielle fin juin à laquelle sera conviée l'ambassadrice d'Afrique du Sud en France, Madame Dolana Msimang.
- la réforme des rythmes scolaires : Le dernier conseil d'école a prévu un groupe de travail à cet effet.

Le nombre de postes de la carte scolaire du département est maintenue en 2014-2015, et donc les trois classes.

Olivier Barlet

Sondage

Des feuilles ont été distribuées dans les boîtes aux lettres pour demander aux habitants des Pilles leur fréquentation de l'internet et leur adresse courriel pour étudier si ce mode de communication bon marché et régulier pouvait compléter efficacement ce journal municipal, les panneaux d'affichage officiels et le futur site internet lespilles.fr.

Merci d'y répondre par écrit ou par courriel à la mairie :
mairie.lespilles@orange.fr

Dans l'esprit d'écoute et de participation pour bien vivre ensemble aux Pilles proposé par le conseil élu, ce sondage permet également de formuler des questions et souhaits ainsi que d'indiquer sa disponibilité pour des commissions.

C'est ainsi que ces commissions, ouvertes à toutes et tous, vont peu à peu être mises en place.

DOSSIER
Eau et assainissement : questions / réponses

Quel projet ?

Le projet consiste à créer une station d'épuration écologique (filtres plantés de roseaux) dont l'efficacité est avérée et pouvant traiter les effluents de 720 foyers (460 pour Condorcet et 260 pour les Pilles). Avec actuellement aux Pilles 176 foyers raccordés à l'eau et 151 raccordements prévus à l'assainissement collectif, la marge de développement du village est donc respectée. Cela représente un réseau de plus de 7 km avec 5 postes de refoulement (2 postes intercommunaux, 2 postes pour Condorcet et 1 poste pour les Pilles).

Les Pilles va en outre profiter du projet pour rénover son réseau d'eau potable qui en a bien besoin.

Pourquoi avec Condorcet ?

Notre commune ne dispose pas de station d'épuration : le respect des normes écologiques est urgent et obligatoire ! En 2009, Condorcet a étudié une solution communale qui a été rejetée par l'Etat, ce qui a relancé un projet intercommunal avec Les Pilles. Cela permettra de stopper le rejet de la station de Condorcet dans le Bentrix, de stopper les rejets d'eaux usées des Pilles dans l'Eygues et de raccorder les hameaux du Sud de Condorcet qui sont sur le tracé des nouveaux collecteurs. Les coûts sont partagés dans l'équité d'utilisation entre les deux villages.

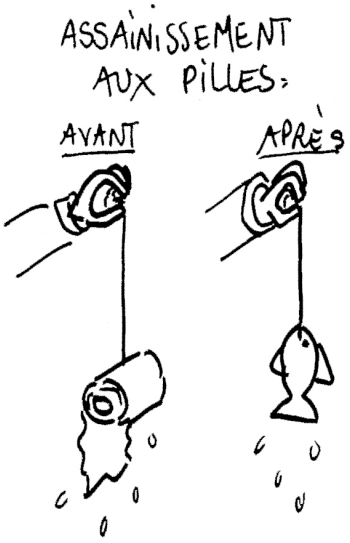

Où et quand les travaux ?

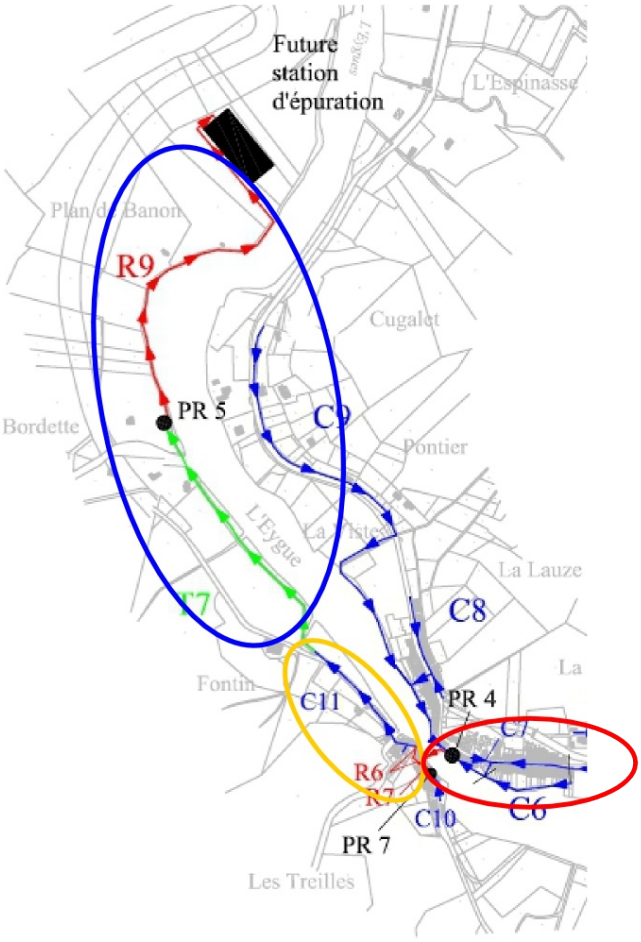

Rive gauche (C10 / C11) et relevage sous le pont (R6 / R7) : 5 mai à juillet 2014

Grande rue (C6 / C7) : août à novembre 2014

Raccordement station d'épuration (R9 / T7) : novembre/décembre 2014

Les quartiers Portail et Pontier (C8 et C9) sont prévus en 2015.

Qui dirige les travaux ?

Les maîtres d'ouvrage sont la commune de Les Pilles (mandataire du groupement de commande) et la commune de Condorcet. Le mandataire de la maîtrise d'ouvrage est le département de la Drôme. Le maître d'œuvre est IRH Ingénieur Conseil. L'entreprise titulaire du marché « Travaux réseaux » est le GIE Drôme Provençale (BRUN TP / CLIER TP / FERRAND TP). Un avis de marché est en cours pour l'attribution des travaux de la station d'épuration.

Quel financement ?

Un tel projet, d'un coût global de 3 584 000 €, n'est bien sûr à notre portée qu'avec l'aide de fortes subventions. La part des Pilles s'élève à 1 731 000 €, sachant que 1 277 000 € seront consacrés à l'assainissement et 453 000 € à l'eau potable. Le subventionnement attendu s'élève à 76 %, soit 1 331 000 €. Le Département a délibéré pour l'ensemble du projet, eau potable comprise, et l'accord de l'Agence de l'eau est acquis. L'aide de l'Etat est acquise pour les travaux de 2014 mais encore en attente pour la tranche 2015 (tranches C8 et C9 des quartiers Portail et Pontier, ainsi que la 2e tranche des travaux eau potable qui prévoit l'unification du pompage de l'eau potable). Si un délai nous était imposé du fait de l'état des finances publiques (le préfet doit faire des choix, son budget ne pouvant suffire à tous les projets), la tranche 2014 du chantier serait quand même opérationnelle : l'assainissement fonctionnera sur les tronçons prévus dès que la station d'épuration sera terminée.

La part non-subventionnée s'élève à 399 000 € HT pour les Pilles (312 600 € pour l'assainissement et 86 400 € pour l'eau potable). Nous la financerons par un emprunt qu'il nous faudra rembourser en plusieurs dizaines d'années par une participation fixe de départ et un coût de l'eau supérieur aux 2 € qui ont été votés par le précédent conseil pour 2014.

Il est à noter que le coût moyen de l'eau en Rhône-Alpes est proche de 3 € le m3 et que dans une commune, le budget eau-assainissement est indépendant et doit s'équilibrer.

Pourquoi avoir choisi un terrain à Aubres pour la station d'épuration ?

Le système de phytoépuration demande un bassin calcaire plat. Aucun terrain n'était disponible aux Pilles non inondable et nous avons dû acquérir un terrain situé au-delà de la limite de la commune.

Pourquoi doubler le réseau de la Grande rue du village par un réseau le long de la digue ?

Pour nombre de maisons, devoir se brancher sur le réseau de la Grande rue obligerait à installer une pompe de relevage. Il est plus aisé de profiter de la pente vers les jardins.

Quelle convention de passage pour les travaux et canalisations pour les riverains de l'Eygues (digues et jardins) ?

Ces riverains vont être convoqués par le maître d'ouvrage à une réunion collective pour envisager les problèmes soulevés et s'accorder sur une convention qui respecte également l'intérêt collectif. Le projet étant d'utilité publique, personne ne peut s'y opposer ni même le retarder, mais l'intérêt de chacun sera écouté et une solution aux conflits sera recherchée.

Et si le forfait de raccordement est trop cher pour moi ?

Il est possible d'échelonner le paiement : le Trésor public peut accorder un échéancier, par exemple en mensualités sur un an ou davantage.

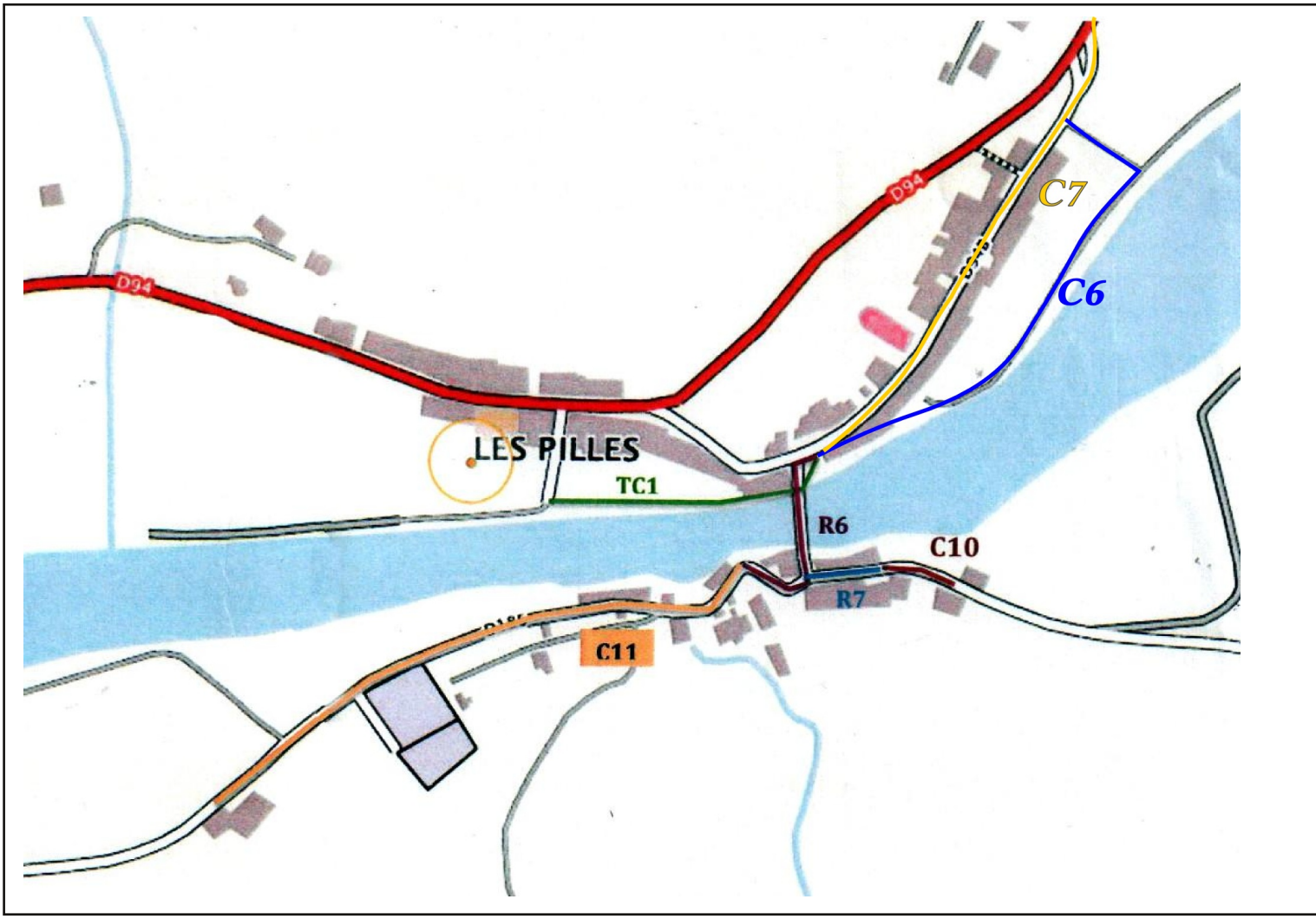

Comment chaque foyer pourra-t-il étudier son raccordement ?

Chaque riverain va être convié à une réunion de chantier en présence du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Il s'agira de renseigner la ou les sorties d'eau usées de l'habitation, ainsi que les obstacles pouvant gêner le raccordement (réseaux, caves...), mais aussi de définir l'emplacement des regards de raccordement et de leur altitude fil d'eau (présence d'un géomètre si nécessaire). Vous pouvez également demander un devis pour la partie privative du raccordement à l'entreprise en charge des travaux.

Durant les travaux, n'hésitez pas à contacter le chef de chantier pour anticiper les problèmes d'accès et prendre en compte les impératifs de chacun.

Sinon, pour toute question encore en suspens, n'hésitez pas à contacter le maire ou ses adjoints, ainsi que les conseillères chargées des relations avec les habitants pour ce projet, Agnès Petit et Laurence Berger.

Peut-on faire soi-même son raccordement ?

L'entreprise pose une boîte de raccordement (appelée tabouret) en limite de propriété. Le propriétaire ou son plombier se raccorde dessus. C'est à lui d'amener (!) les effluents au raccordement. L'entreprise peut éventuellement proposer un devis pour le faire elle–même.s

Quelles déviations ?

Des déviations signalisées seront mises en place :

C10

Du 5 mai à 11 juillet 2014 : route barrée rive gauche de l'Eygues – amont pont des Pilles
>> passer par Curnier

C11

Du 5 mai à 11 juillet 2014 : route barrée rive gauche de l'Eygues – aval pont des Pilles
>> suivre le chemin communal qui relie Aubres et Les Pilles (chemin des chênes)

R6 / R7

Août à septembre 2014 : route barrée pont des Pilles
>> Pour rejoindre la D94 depuis la rive gauche, suivre Curnier ou le chemin des chênes

C6 / C7

Octobre à novembre 2014 : Grande rue des Pilles – amont pont des Pilles
>> Emprunter le tunnel pour traverser les Pilles

Pourquoi pas tout le monde ?

Il aurait bien sûr été préférable de raccorder les habitations au-delà de la Bonté, mais nous nous heurtons à un refus de financement. Relier les maisons isolées a un coût supérieur et le département a pour politique de ne pas financer un coût trop élevé des raccordements : il préfère aider les propriétaires à réaliser ou optimiser leur assainissement individuel. Un forfait de 3 000 € est ainsi actuellement accordé aux propriétaires.

Les maisons isolées situées au Pontier (en direction d'Aubres) sont incluses dans le projet car leurs terrains sont en pente ou trop restreints, et ne leur permettent pas de réaliser ou optimiser leur assainissement individuel. Le conseil se battra pour que le subventionnement 2015 soit obtenu pour qu'elles puissent être raccordées.

Où stationner ?

Le stationnement sera interdit sur les zones de travaux en cours ou à venir (balisées). Même durant les travaux de la rive gauche, il est fortement déconseillé de parquer sa voiture dans la Grande rue car les camions risquent de les accrocher. Toutes les voitures devront donc être parquées dans les parkings actuels qui entourent la Grande rue (petit parking central près du tunnel, Jardinière qui sera agrandi et après la place de l'Olivier, face à la brocante). La place de l'Olivier sera consacrée à la "base de vie" du chantier (baraquements et stockage). La deuxième cour de l'ancienne école a été ouverte pour ménager un parking supplémentaire, notamment pour les habitants proches du pont. Un nouveau parking est également aménagé à côté du cimetière pour la Rive gauche. Merci à chacun de rester attentif et solidaire dans la bonne entente, notamment en faisant attention à ne pas occuper davantage qu'une place et en laissant les dégagements nécessaires aux autres.

Quelles nuisances liées aux travaux ?

Il est clair que ce sont des travaux importants et que la vie du village va être bouleversée durant une longue période (bruit, poussière, déviations). Les entreprises en sont conscientes et se plient à des règles. Les horaires des travaux sont du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 00. En dehors de ces heures, la zone de chantier sera nettoyée et balisée, des passerelles seront installées pour accéder aux maisons en cas de tranchée, les engins seront garés sur la zone de dépôt et en front de tranchées pour protection, les matériaux seront stockés sur le bord (tuyaux et pièces). La zone de travaux occupe en général une vingtaine de mètres.

Bien sûr, en cas d'urgence (accident corporel ou incendie), le chantier s'arrête pour dégager un passage, même en rebouchant des tranchées si nécessaire.

Pour les travaux sous le pont, les engins emprunteront la rivière et les digues.

Quel état des rues après les travaux ?

Les routes départementales seront à nouveau goudronnées dans leur entier. Par contre, dans le village, seules les tranchées seront rebouchées et goudronnées. Nous étudions cependant la possibilité d'un nouveau revêtement pour la Grande rue, qui collecte mieux les eaux de pluie et évite les infiltrations dans les caves et les maisons (légère pente vers le milieu de rue). Nous discuterons à la prochaine réunion de village des possibilités d'aménagement (stationnement, espaces de convivialité, espaces fleuris), qui devront déboucher sur un devis viable pour les finances de la commune et les possibles subventionnements.

Eau et assainissement : les données financières

La réfection du circuit d'eau potable et la réalisation de l'assainissement collectif seront d'incontestables progrès pour les habitants et pour l'environnement, mais ils ont leur coût. L'enjeu est de se le répartir le moins douloureusement possible et avec le maximum d'équité !

En 2013, la facture d'eau comporte un abonnement annuel à 55 € (part fixe) et un coût du m3 de 1,50 € (2 € en 2014), auquel s'ajoute une taxe de "pollution domestique" de 0,22 € / m3 qui ne revient pas à la commune.

La part fixe est ainsi de 23,4 % d'une facture de 120 m3, soit largement inférieure aux 40 % de plafond légal pour les communes rurales. Diminuer la part fixe augmente le prix de l'eau et désavantage les gros consommateurs, les incitant à faire des économies d'eau, mais avantage aussi les résidents secondaires au détriment des résidents permanents qui consomment davantage sur l'année. Un subtil équilibre est donc à trouver.

Les mêmes règles et logiques s'appliquent à l'assainissement, dont la facturation annuelle comportera une part fixe (abonnement) et une part variable greffée sur la consommation d'eau, qui sera donc acquittée par un prix supérieur de l'eau "assainie" (appliquée aux 151 foyers raccordés au réseau d'assainissement sur les 176 foyers desservis par l'eau).

En outre, le coût prévu des travaux pour les Pilles s'élève à 1 730 000 € (eau + assainissement), subventionné à 76 %. Il reste donc 400 000 € à financer (312 600 € pour l'assainissement et 86 400 € pour l'eau potable), qu'il va falloir se répartir entre un investissement unique et égal pour tous pour le raccordement (maximum 1500 €) d'une part et d'autre part les factures d'eau (abonnement et m3 d'eau) sur la durée de l'emprunt.

Les coûts d'adaptation et d'accès au raccordement à la limite du terrain privé reste à la charge des propriétaires.

Une commission ouverte à tous fera ses suggestions en fonction des données que nous sommes en train d'étudier pour établir des simulations actualisées, qui dépendent également d'une possibilité de prêt à taux réduit qu'ouvre actuellement la Caisse des Dépôts pour les collectivités. Le conseil municipal en débattra et prendra ensuite une décision.

Olivier Barlet

Domaines de compétence des conseillers

Chaque conseiller s'occupe plus particulièrement de certains domaines :

archives documentation patrimoine : Marylène Delmare, Angélique Boudou
associations / animations : Marylène Delmare, Yan Bernard
déchets ordures ménagères : Marylène Delmare, Agnès Petit
développement économique : Jean-Louis Liotaud, Rémy Margiela
eau assainissement (relation au public) : Agnès Petit, Laurence Berger
internet : Yan Bernard, Olivier Barlet
jeunes : Laurence Berger, Séverine Amic
journal communal : Olivier Barlet, Marylène Delmare
marché producteur : Yan Bernard, Séverine Amic
petite enfance : Julie Chaudesaigues, Jean-Louis Liotaud
école : Agnès Petit, Olivier Barlet
environnement énergie : Julie Chaudesaigues, Agnès Petit
social : Jean-Louis Liotaud, Laurence Berger
voie douce : Jean-Louis Liotaud, Marylène Delmare
voirie : noms des rues et numéros : Agnès Petit, Marylène Delmare
voirie : ralentissement zone 30 : Julie Chaudesaigues, Séverine Amic
voirie : chemins : Angélique Boudou, Marylène Delmare
voirie : aménagements (grande rue, etc.) : Marylène Delmare, Agnès Petit

Sécurité routière du quartier du portail

Voilà bien longtemps que le ralentissement de la D94 dans sa traversée du village est en question !

C'était déjà le sujet d'une réunion du village le 10 septembre 2003, préalable à une enquête publique pour l'aménagement de l'entrée Ouest.

Depuis, une subvention a été attribuée pour un aménagement de sécurité (peinture au sol et plots) en attendant des travaux plus importants. Un traçage au sol permettra de mieux le visualiser et la réunion publique prévue pour les noms de rues sera l'occasion d'une information - discussion sur ce projet pour peaufiner un projet à soumettre à la DDT.

Outre la sécurité des riverains et plus particulièrement des enfants (arrêt du car scolaire), la question du stationnement et de la sécurité des voitures sera abordée, dont on sait qu'elle n'est pas simple à résoudre.

Julie Chaudesaigues et Séverine Amic

Agence de l'eau : nouvelle réglementation pour les prélèvements

Depuis la loi sur l'Eau de 1995, il est interdit de puiser de l'eau des rivières à des fins agricoles sans demander une autorisation préalable auprès de la D.D.T. A partir du 1er mai 2015, la demande ne se fera plus de façon individuelle. Pour notre zone, bassin versant de l'Eygues qui va donc passer en ZRE (zone de répartition des eaux), un organisme unique va centraliser les demandes de prélèvements, à qui la DDT accordera une autorisation pluriannuelle.

Selon une étude récente, la ressource en eau sera en forte diminution dans tous les territoires de l'Eygues, de l'amont (26 puis 05) jusqu'à l'aval (Orange 84). En effet, de forts écarts ont été constatés au moment de l'étiage (plus bas niveau de la rivière en été) entre les besoins naturels de la rivière (pour que vive son écosystème) et son niveau réel. Si les prélèvements sont faibles en amont, ils sont par contre trop importants en aval. Malgré ces différences, la préconisation de l'étude serait de baisser le niveau de prélèvements de 40 % sur tout le bassin versant.

Des mesures doivent donc être prises sous peine de lourdes sanctions par les différents organismes, particuliers ou agriculteurs qui puisent dans les rivières. L'équipe municipale va ainsi soutenir l'ASA des Tuilières pour la pérennisation de sa prise d'eau.

Il apparaît cependant que l'étude qui fixe cette réduction des prélèvements ne fait pas l'unanimité. A suivre, donc !

Rémy Margiela

Fibre optique : c'est pour bientôt

Sous l'égide de la Communauté de communes du Val d'Eygues (CCVE), tous les foyers devraient pouvoir profiter de la fibre optique pour son accès internet dans les dix ans à venir.

La fibre optique (liaison filaire utilisant la lumière pour véhiculer les données d'informations) permet des débits rapides et très stables (télévision notamment). Souvenez-vous : une fine tranchée a permis en 2012 de faire traverser notre village au câble principal de fibre optique. Mais tant qu'un "dégroupage" (raccordement filaire aux maisons à partir d'un relais) n'a pas été réalisé, nous n'y avons pas accès.

Dans le cadre du projet porté par la CCVE, Les Pilles est bien situé pour être raccordé rapidement, les villages voisins qui disposent d'une mauvaise connexion étant prioritaires. A suivre !

Les commissions ça commence...

Le contrat communal de la nouvelle équipe prévoit la mise en place de commissions ouvertes pour faciliter la participation de tous les habitants aux choix essentiels de notre vie collective.

Les réponses au sondage permettent de définir les attentes, ainsi que les suggestions diverses, et ces commissions se mettent peu à peu en place.

Commission Journal Communal

Ce premier Journal des Pilles est fait dans l'urgence pour répondre avant tout aux questions concernant les travaux de l'eau et de l'assainissement.

Comme il a été indiqué lors de la campagne électorale, ce journal prend le titre de journal et non de bulletin car il se veut ouvert à toutes les volontés et expressions du village, notamment les associations. Toute communication sera étudiée par la commission ouverte qui va être créée et à laquelle chacun est convié.

De forme forcément réduite pour des questions de coût d'impression et de temps de production, il ne pourra être qu'un résumé informatif renvoyant pour certaines contributions au site lespilles.fr en création mais nous le voulons le plus complet possible pour rendre compte des dynamiques de notre village.

Nous discuterons volontiers en commission de ses contenus et de son possible développement.

Nous vous proposons une première réunion le **17 juin à 18 h 30**.

Marylène Delmarre, Yan Bernard et Olivier Barlet

Commission Jeunes

Les enfants et jeunes des Pilles sont conviés à une réunion en salle des associations (cour de l'ancienne école) le **samedi 10 mai à 10 h** pour envisager comment le conseil municipal et la commune peuvent les soutenir dans leurs activités et leurs loisirs. Les parents concernés sont également les bienvenus.

Laurence Berger, Séverine Amic, Olivier Barlet

Commission Patrimoine

Connaître le Passé pour mieux vivre le Présent et bien préparer le Futur

Si l'Histoire et le Patrimoine vous intéressent,

si vous aussi vous désirez faire quelque chose pour notre village:

La Commission Patrimoine de notre Commune sera activée

Samedi 21 juin 2014 à 10 h

Salle Polyvalente

Marylène Delmarre et Angélique Boudou

Noms des rues et numéros

L'attribution de noms de rues et de numéros, requis par la Poste et autres services publics (EDF...), est un des dossiers que l'équipe municipale précédente avait déjà bien avancé : les adresses qui vous seront attribuées vous seront communiquées, dès que le plan proposé aura reçu l'accord définitif de la Poste.

Une réunion publique d'information vous permettra de découvrir, avant l'été, les noms choisis par l'équipe municipale précédente, qui respectent les noms traditionnels des quartiers ou lieux-dits : nous imprimerons un plan simplifié, qui vous sera remis à cette occasion. Vous pourrez aussi participer au choix de la couleur des plaques, choix qui doit être collectif, pour préserver une certaine homogénéité visuelle dans la commune : 38 plaques de noms de rue sur poteaux et 23 plaques murales vont devoir être posées, ainsi que 199 plaques de numéros des maisons. Dans le village, les numéros pairs ou impairs se suivent des deux côtés des voies, tandis qu'à l'extérieur du village, les numéros sont attribués selon la distance en mètres au point de départ de la voie.

Les numéros seront posés sur la devanture des maisons au niveau du linteau de porte, à droite ou gauche selon les possibilités, ou, bien visibles sur les boîtes aux lettres pour les accès extérieurs.

La pose sera assurée par les employés municipaux, ou par les particuliers s'ils tiennent à l'assurer eux-mêmes.

Agnès Petit, Marylène Delmarre et Angélique Boudou

www.lespilles.fr

Le site internet du village est bientôt prêt : nous y travaillons d'arrache-pied !

Une inauguration est prévue à la fin juin. Yan est à la technique et met les bouchées doubles !

Il comportera toutes les informations administratives utiles ainsi que les procès verbaux et comptes rendus des conseils municipaux.

Grâce au travail de Marylène, il présentera aussi l'Histoire des Pilles et ses habitants, à partir des nombreuses photos et histoires qu'elle a réunies. Merci de lui communiquer ce que voudriez voir y figurer.

En outre, le site sera actuel et vivant grâce à la page actualité.

Contacts : Yan Bernard, Marylène Delmarre et Olivier Barlet.

Liste des contacts du conseil municipal des Pilles

Amic Séverine 06 82 82 75 12 severine.amic@orange.fr
Balandreau André 06 20 93 88 19 andre.balandreau@laposte.net
Barlet Olivier 06 25 88 83 98 olivier@africultures.com
Berger Laurence 07 81 92 09 12 bergerlaurence26@hotmail.fr
Bernard Yan 06 81 30 18 18 bernard.yan@laposte.net
Boudou Angélique 06 45 66 11 81 platrerieplaquistedunyonsais@orange.fr
Chaudesaigues Julie 06 59 57 99 93 chaudesaigues26@wanadoo.fr
Delmarre Marylène 06 70 09 36 37 marrydel@orange.fr
Liotaud Jean-Louis 06 09 67 75 50 liotaud.jean-louis@orange.fr
Margiela Rémy 06 37 42 07 33 remy-margiela@orange.fr
Petit Agnès 06 21 36 51 80 agnescamurdan@yahoo.fr

Mairie des Pilles : Tél. : 04.75.27.71.80
Fax. : 04.75.27.77.89
mairie.lespilles@orange.fr
Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 14h à 18h

Marché producteurs

Le marché producteurs change de lieu et de style !
Il se déplace en effet sur le terrain de boules de la place de l'Olivier, annoncé par une banderole en bord de route, et va développer la convivialité par des possibilités de consommations sur place. L'enjeu est qu'il devienne un rendez-vous de rencontre détendue où les habitants et vacanciers des Pilles et au-delà peuvent se retrouver tout en faisant leurs courses.
Son orientation vers la production locale de qualité est maintenue.
Un règlement en précise l'organisation, consultable en mairie.
Contacts : Rémy Margiela, Yan Bernard et Séverine Amic.

Chaque lundi de 17 à 20 h, à partir du lundi 12 mai jusqu'en novembre

Agenda pillois

- Tous les lundis : Marché des Producteurs (fruits, légumes, fromages, miel, jus de fruits) à partir du **12 mai de 17h à 20h** jusqu'en novembre, dorénavant Place de l'Olivier.

- **18 mai :** Brocante de l'école Les Pilles-Aubres sur le terrain de foot de la Jardinière de 8h à 18h

- **23, 24, 25 mai** : Yoga et alimentation vivante en Baronnies, par Jo Tyson et Cédric Coquet, Ste Jalle.

- **7 juin** : Théâtre à l'atelier du Chouchalout : "La Délicatesse des chiens", 20h 30.

- **9 juin** (lundi de Pentecôte) : Videz vos caves ! de 8h à 20h.

- **21 juin** : Assemblée générale du Cigalou.

- **12 juillet** : Fête de Les Pilles.

- **20 et 21** septembre : Journées du Patrimoine / visite guidée de l'église et rencontre festive le 20 sept.

- **26 octobre** : Loto du Cigalou à la Maison de Pays de Nyons.

Directeur de publication : André Balandreau - Commission à la rédaction du bulletin : Marylène Delmarre, Olivier Barlet - Mise en page : Yan Bernard - dessins : Remy Margiela